



Montauban le 12 sept 2006

Syndicat Equipement  
de la Région Midi-Pyrénées  
SECTION 82

## Compte-Rendu de la CAP locale DESSINATEURS du 11 septembre 2006

Une Commission Administrative Paritaire (CAP) relative aux **promotions** au titre des années **2006** et **2007** (déjà 2007 pour se mettre en conformité avec la gestion LOLF) dans les grades de :

- Dessinateur Chef de Groupe 2<sup>ème</sup> classe,
- Dessinateur Chef de Groupe 1<sup>ère</sup> classe

a eu lieu le **lundi 11 septembre 2006**.

Étaient présents :

Représentant de l'administration : Georges DESCLAUX – Président (Titulaire) – Didier BACH (Suppléant),  
Anne MERCIER – Pierre BENAC – Francette TRANIÉ

Représentants du personnel : Gérard LEZOURET (Titulaire) - Christian CRASSAT (Suppléant),

### ***Rappel du contexte***

En 2005, les volumes de promotions à DCG1 et DCG2 ont été très substantiellement augmentés compte tenu de l'impact positif de l'examen professionnel exceptionnel de dessinateur à TSE, qui avait dégagé des postes de promotion.

Ainsi, le volume de promotions à DCG1 en 2005 a été de 361 postes (alors que le régime de croisière était plutôt de 150 à 180) et le volume de promotions à DCG2 en 2005 a été de 592 postes (alors que le régime de croisière était plutôt de 220 à 250).

Cette année exceptionnelle n'est pas sans effet sur 2006 et 2007.

En effet, les volumes de promotion accrus de 2005 entraînent mécaniquement une diminution de l'assiette des promouvables (les promus par définition ne sont plus promouvables et sortent de l'assiette des promouvables, diminuée en conséquence). Ceci se traduit, pour 2006 et 2007 et ce malgré un taux de promotion sensiblement équivalent à celui des années 2004 et antérieures, par une diminution très marquée du nombre de promotions, dans le cadre de la mise en œuvre du taux promus/promouvables.

Ce qui donnerait pour 2006 :

Postes DCG2 : 16

Postes DCG1 : 145

Et pour 2007 :

Postes DCG2 : 27

Postes DCG1 : 120

Ces perspectives ont obligé la DGPA, après consultation des organisations syndicales nationales, à revoir les critères de sélection qui sont plus restrictifs.

La CAP locale doit faire des propositions à la CAP nationale, cette dernière décidant des promotions définitives. La **CAP nationale** aura lieu, normalement, le **23 novembre 2006**.

## 1° - Promotions 2006

### 1a) - Proposition de promotion au grade de Dessinateur Chef de Groupe 2ème classe,

Pour pouvoir être inscrits au **tableau d'avancement au titre de l'année 2006**, les agents classés par chaque CAP locale doivent respecter le **critère statutaire** (c'est-à-dire avoir atteint le **5<sup>ème</sup> échelon** du grade de dessinateur au 31/12/2006).

Par ailleurs, tous les agents retenus à la liste d'aptitude de Technicien Supérieur de l'Équipement sont nommés à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de promotion. Aussi, ils ne pourront pas être retenus à la promotion à DCG2.

Enfin, "l'effet d'accordéon" évoqué ci-dessus étant particulièrement marqué à la baisse pour la promotion à Dessinateur Chef de Groupe 2<sup>ème</sup> classe, **il n'y aura donc pas en 2006 et 2007 de possibilités de promotions à DCG 2 dans chaque service.**

Dès lors, l'économie générale de l'organisation du travail de la CAP sera amenée à évoluer : celle-ci travaillera moins sur la base de quotas par service et s'attachera particulièrement à examiner les dossiers individuels en détail, afin d'arbitrer entre les propositions des différents services.

C'est la raison pour laquelle **toute proposition** d'un agent au grade de **DCG 2** devra être **accompagnée d'un rapport de présentation.**

À la DDE 82, **1 personne** est susceptible statutairement d'être proposée. La liste a été adoptée à l'unanimité.

#### 1. – MARQUES Jean-Claude

### 1b) - Proposition de promotion au grade de Dessinateur Chef de Groupe 1<sup>ère</sup> classe,

Pour pouvoir être inscrits au **tableau d'avancement au titre de l'année 2006**, les agents classés par chaque CAP locale doivent respecter le **critère statutaire** (c'est-à-dire compter au moins deux ans d'ancienneté dans le **8<sup>ème</sup> échelon** du grade de dessinateur chef de groupe de 2<sup>ème</sup> classe au 31/12/2006).

Ensuite, les agents classés par chaque CAP locale doivent avoir atteint l'âge de **43 ans au 31 décembre 2006** (âge plancher).

Tous les agents susceptibles d'être retenus doivent avoir **3 ans d'ancienneté minimum dans le grade de Dessinateur Chef de Groupe 2<sup>ème</sup> classe.**

Tous les agents retenus à liste d'aptitude de technicien supérieur de l'équipement sont nommés à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de promotion. Aussi, ils ne pourront pas être retenus à la promotion à DCG1.

À la DDE 82, **3 personnes** étaient statutairement proposables.

une liste de 3 noms (reprenant en partie la liste de l'année dernière) a été retenue et votée unanimement.

- 1 – CALCAGNO Patrick
- 2 – MOULIS Serge
- 3 - DE PAOLI Louis José

## 2° - Promotions 2007

### 2a) - Proposition de promotion au grade de Dessinateur Chef de Groupe 2ème classe,

Pour pouvoir être inscrit au **tableau d'avancement** à Dessinateur Chef de Groupe 2<sup>ème</sup> classe **au titre de l'année 2007**, les conditions consistent à répondre aux **critères similaires à ceux évoqués pour 2006**, mais cette fois avec un effet au **31 décembre 2007.**

À la DDE 82, **1 personne** est susceptible statutairement d'être proposée. La liste a été adoptée à l'unanimité.

#### 2. – MARQUES Jean-Claude

### 2b) - Proposition de promotion au grade de Dessinateur Chef de Groupe 1<sup>ère</sup> classe,

Pour pouvoir être inscrit au **tableau d'avancement** à Dessinateur Chef de Groupe 1<sup>ème</sup> classe **au titre de l'année 2007**, les conditions consistent à répondre aux **critères similaires à ceux évoqués pour 2006**, mais cette fois avec un effet au **31 décembre 2007.**

À la DDE 82, 3 personnes étaient statutairement proposables.

une liste de 3 noms a été retenue et votée unanimement.

- 1 – CALCAGNO Patrick
- 2 – MOULIS Serge
- 3 - DE PAOLI Louis José

### **3° - Notation :**

La CAP était également consultée sur les bonifications de notation (calcul de l'enveloppe des agents bonifiables par corps).

Il a été décidé d'utiliser la formule avec application de tolérance supplémentaire qui permet un plus grand nombre de bonifiés.

Tous les points attribués ont été distribués (pas de réserve pour l'année prochaine)

### **4° - Pré positionnement :**

Dans le corps des dessinateurs aucun recours n'a été fait.: chaque agent dessinateur acceptant (certains à contre cœur quand même !) le poste choisi ou proposé.

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, contactez vos élus